**Doc 3. Comment calcule-t-on l'impôt d'un contribuable en 2013 ?** (avant et sans déduction de charges)

On traite le cas simplifié d'un contribuable n'ayant que son seul salaire à déclarer comme revenu.

Le montant de l'IRPP déclaré en 2013 porte sur les revenus de l'année 2012.

Plusieurs éléments entre dans le calcul de l'impôt :

* le montant du revenuimposable acquis au titre des salaires perçus l'année précédente (2012 pour 2013)
* le nombre d'adultes constituant la famille
* le nombre d'enfants à charge

**Le revenu imposable**

Le salarié déclare le montant cumulé des salaires perçus dans l'année et mentionné, par son employeur, sur le bulletin de salaire de décembre. Sur ce montant imposable une déduction de 10% est accordée à tous les contribuables Ce qui revient à ne retenir comme base de calcul de l'impôt que 90% des salaires perçus.

On calcule donc son **revenu imposable** =  **salaire annuel perçu \* 090**

**Le nombre de parts**

Le nombre d'adultes et d'enfants constituant la famille détermine le **nombre de parts**. Cette valeur permet de calculer l'abattement appliqué, lequel vient en déduction du montant imposable. Comment calculer le nombre de parts ?

* **au titre des adultes** constituant la famille :
* pour lui même = 1 part
* s'il est marié = 2 parts
* **au titre des enfants**
* s'il est marié = 1/2 part par enfant à charge
* s'il n'est pas marié et vit seul = 1/2 part par enfant à charge + 1/2 part
* s'il a au moins trois enfants = on ajoute + 1/2 part supplémentaire

**Le quotient familial**

On calcule ensuite son **quotient familial** = **revenu imposable / nombre de parts**

**Le calcul de l'impôt**

Le quotient familial est soumis au **barème progressif par tranche**. On identifie la tranche d'imposition du salarié, donc son coefficient d'imposition, en comparant son quotient familial aux tranches présentées dans le tableau suivant

**plafond coefficient d'imposition abattement**

5 964.00 0 0

le **nombre de tranches** peut varier selon les années

11 897.00 0.055 327,97

26 421.00 0.14 1 339,13

70 831.00 0.30 5 566,33

150 001.00 0.41 13 357,63

0.45 19 357,63

Chaque ligne du tableau, correspondant à une tranche d'imposition, est composée de trois champs :

* le plafond de salaire de la tranche
* le coefficient multiplicateur correspondant à une tranche et appliqué au revenu imposable
* l'abattement possible pour chaque part au titre de cette tranche

Pour calculer l'impôt, on recherche la **tranche** du tableau telle que le **quotient familial <= plafond[tranche]**

L'impôt s'obtient ainsi = **(revenu imposable \* coefficient[Tranche]) - ( (abattement[Tranche] \* nbparts))**

*Exemple 1 :*

*Soit un revenu déclaré de 20 000 € pour un jeune couple sans enfant*

* *nombre de part = 2*
* *revenu imposable = 20 000 \* 0.90 = 18 000*
* *coefficient familial = 18 000/ 2 = 9 000 → 2ème ligne ==> tranche N°2*
* *impôt à payer = (18 000 \* 0.055) - (327.97 \* 2) = 334 € (on arrondit à l'euro entier)*